

**COMMUNE D’ORAISON**

**CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 FEVRIER 2011**

**◀ COMPTE RENDU DE M. LE MAIRE ▶**

**POINTAGE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Février 2011**

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
VITTENET Michel	+			
BEGNIS Michèle	+			
FERRIGNO Gérard	+			
MOSCONI Marie-Christine	+			
MANTEAU Gérard	+			
MARTINON Marie-Thérèse	+			
BENAITON Jean-Marie	+			
NAPOLI Christine	+			
KREDIMI Abdelghani		+		
JURAN Suzy	+			
FAVIER Pierre	+			
FRANCOIS Jacqueline		+		
NOEL François	+			
LE MESTRE Françoise	+			
MAZZOLENI Jacques		+		Mme MARTINON
MILESI Christelle		+		Mme JURAN
PLAUCHUD Gérard	+			
REVEST Françoise	+			
SACHOT Yann		+		
SAULNIER Monique			+	
LAZAUD Gérard	+			
NERVI Véronique	+			
JOSELET Joëlle		+		
SAUVECANE Fabienne	+			
ZUNINO Bernard	+			
SATABIN Bruno	+			
HUARD Béatrice	+			
<b>TOTAUX</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**M. Gérard FERRIGNO**

**CONSEIL MUNICIPAL DU : 24 FEVRIER 2011****ORDRE DU JOUR**

<b><u>N°</u></b>	<b><u>OBJET</u></b>	<b><u>RAPPORTEUR</u></b>
<b>01</b>	Pointage des Conseillers Municipaux Présents Absents ou excusés	M. le Maire
<b>02</b>	Désignation Secrétaire de Séance	M. le Maire
<b>03</b>	Approbation de l'Ordre du Jour	M. le Maire
<b>04</b>	Approbation Compte-Rendu du Conseil Municipal du 25 Janvier 2011	M. le Maire
<b>05</b>	Liquidation Séance du Conseil Municipal du 25 Janvier 2011	M. le Maire
<b>06</b>	Compte-Rendu d'activités	M. le Maire
<b>07</b>	<b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b>	M. le Maire
	<b>URBANISME</b>	
<b>08</b>	<b>DECLASSEMENT DE FAIT ET ALIENATION DE DEUX IMPASSES</b>	M. le Maire
	<b>PERSONNEL</b>	
<b>09</b>	<b>TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2011</b>	Mme BEGNIS
	<b>ILO</b>	
<b>10</b>	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO MODIFICATION STATUTAIRE</b>	M. le Maire
	<b>DIVERS</b>	
<b>11</b>	<b>MISE EN VALEUR DES FRESQUES DE LA CHAPELLE DE SAINT PANCRACE</b>	M. le Maire
<b>12</b>	<b>ONF PROGRAMME 2011</b>	M. le Maire
<b>13</b>	<b>COTISATION A LA MISSION LOCALE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE</b>	Mme MARTINON
<b>14</b>	<b>REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS</b>	M. le Maire
<b>15</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> <b>PROJET DE CENTRALITE – REQUALIFICATION URBAINE DE L'ESPACE MAIRIE – ECOLE – COMMERCES</b> <b>DEMANDE SUBVENTION FEDER</b>	M. le Maire
<b>16</b>	<b>INFOS :</b> <b>MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS D'ORAISON</b>	M. MANTEAU

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

**DISCUSSION : néant**

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU  
25 Janvier 2011**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ou de lui faire part des observations concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 Janvier 2011.

**DISCUSSION : néant**

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : LIQUIDATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25  
Janvier 2011

REHABILITATION DE L'ANCIEN HOPITAL LOCAL  
GARANTIE D'EMPRUNT ET SUBVENTION AU PACT ALPES DE  
HAUTE PROVENCE : affaire en cours

AVIS SUR LA LOCATION D'UN LOCAL EN ZONE ARTISANALE SUR  
LA PARCELLE ZI 433 PAR LA SCI FRANVAL A MME LAURENCE  
GARCIN : affaire réglée

INDEMNITE D'EVICION DU BAIL RURAL SUR LA PARCELLE  
ZZ N° 40 : affaire réglée

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2011 : affaire  
réglée

MODIFICATION DU PROTOCOLE DU 19 DECEMBRE 2000, FIXANT  
LES REGLES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE  
TRAVAIL : affaire réglée

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE D'HABITATION PAR  
M. ALAIN FILLIETAZ : affaire réglée

COMPTABILITE : OUVERTURE DE CREDITS : affaire réglée

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU SITE DU PLAN D'EAU  
DES BUISSONNADES : affaire en cours

SUBVENTION AU COMITE DES FETES : affaire réglée

OPERATION LES NEUFS FONTAINES  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA SA DOMICIL POUR  
LA REALISATION DE 28 LOGEMENTS : affaire en cours

ECOLE MATERNELLE : MOTION POUR LA REOUVERTURE  
DU 8<sup>ème</sup> POSTE : affaire réglée

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ORAISON  
ET MME ROSARIO D'ESPINAY SAINT LUC ARTISTE PEINTRE : affaire  
en cours

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : COMPTE-RENDU D'ACTIVITES**

<b>DATE</b>	<b>REUNIONS</b>	<b>OBJET</b>
27/01/11	MAIRIE	Programmation travaux 2011 sur l'école
27/01/11	ILO	Conseil communautaire
08/02/11	SMEPRM	Comité syndical
08/02/11	PREFECTURE	Commission départementale des risques majeurs
08/02/11	ECOLE MATERNELLE	Conseil d'école
10/02/11	PUIMICHEL	Inauguration ADSL
10/02/11	COMMISSION URBANISME	PLU
21/02/11	SMAVD	Comité syndical
22/02/11	CENTRE DE GESTION	Comité pilotage : poste assistant informatique

<b><u>LES REUNIONS DU CCAS</u></b>	
<b>Date</b>	<b>Motif</b>
22/01/2011	Assemblée générale de la Chaîne d'Oraison
27/01/2011	Réunion de travail du CCAS
31/01/2011	Réunion à Villeneuve avec le groupement des CCAS sur le territoire ILO : bilan des colis + propositions pour 2011
16/02/2011	Commission d'urgence (aide financière)
21/02/2011	Comité de Pilotage CCAS, Chaîne d'Oraison, CMS et Banque Alimentaire : attribution aide alimentaire

## Manifestations culturelles Du 18 janvier au 18 février 2011

DATES	EVENEMENT / ORGANISATEUR
Samedi 22 janvier	AG – La chaine d’Oraison Banque alimentaire – remerciements bénévoles
Dimanche 23 janvier	Loto – Oraison sports
Vendredi 28 janvier	Thé dansant – Amicale de personnel communal AG – Comité de jumelage
Samedi 29 janvier	Concert – Eden District blues
Dimanche 30 janvier	Loto – Assoc. des parents d’élèves de l’école élémentaire
Mardi 1 <sup>er</sup> février	Collecte de sang – Amicale des donateurs de sang
Samedi 5 février	Soirée salsa - ASPA
Dimanche 6 février	Loto – Oraison Accueil
Vendredi 11 février	Soirée Saint Valentin – Atelier toutes danses d’Oraison AG – Eden District Blues
Dimanche 13 février	Loto – Les cheveux d’argent
Mercredi 15 février	AG – Les cheveux d’argent
Mercredi 16 février	Audition – Ecole de musique

# ETAT CIVIL

## Naissances –

- |                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
| - FOURNEYRON Emma    | née le 29 décembre 2010 |
| - PRUDHOMME Matthias | né le 2 janvier 2011    |
| - GODEFROY Eden      | né le 7 janvier 2011    |
| - REBOUL Emma        | née le 13 janvier 2011  |
| - DELMAERE Matys     | né le 19 janvier 2011   |
| - JOSEFIK Emma       | née le 25 janvier 2011  |
| - BERNARDIN Lindsey  | née le 25 janvier 2011  |
| - LOURENCO Valentin  | né le 4 février 2011    |
| - FOLLET Manon       | née le 9 février 2011   |

## Mariages –

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| - Alex RIGAT et Denise DIAS               | mariés le 4 décembre 2010 |
| - Jean-Marc GINESY et Marie-Pierre GIUSTO | mariés le 14 janvier 2011 |

## Decès –

- |                                  |                             |
|----------------------------------|-----------------------------|
| - POLET Roland                   | décédé le 22 décembre 2010  |
| - SILVI née MOUNIER Claudette    | décédée le 29 décembre 2010 |
| - GUIGUE Victor                  | décédé le 3 janvier 2011    |
| - TISON Philippe                 | décédé le 6 janvier 2011    |
| - MAGUER Marcelle                | décédée le 27 janvier 2011  |
| - Vve TOMAS née CHICAS Elisa     | décédée le 29 janvier 2011  |
| - Vve COUVÉ née AUBERT Geneviève | décédée le 29 janvier 2011  |
| - MAFFREN Gaston                 | décédé le 5 février 2011    |
| - MEYNIER Joseph                 | décédé le 4 février 2011    |
| - CALVACHE José                  | décédé le 5 février 2011    |
| - LANDREAU Jacques               | décédé le 8 février 2011    |
| - STAGNARO Gabriel               | décédé le 14 février 2011   |

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**LE CONTEXTE**

Sur le plan national, on note une reprise de l'activité économique avec la croissance effective du PIB en 2010 qui devrait se poursuivre en 2011.

Le projet de loi de finances 2011 prévoit de diminuer le déficit public et pour cela l'une des mesures les plus importantes intéressant les collectivités locales est la stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Ce gel des dotations est d'ores et déjà prévu pour 3 ans.

De même en matière de soutien à l'investissement, il est prévu la fusion de la DGE et de la DDR en une seule dotation dénommée dotation d'équipement des territoires ruraux.

**La situation financière de la commune et les perspectives**

Le montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2011 est de 4.053.483 € et l'annuité de remboursement (capital + intérêt) pour 2011 s'élève à 462.000 €.

Celle-ci reste stable malgré les 900.000 € empruntés sur l'exercice précédent.

**En Fonctionnement :**

Les dotations de l'Etat devraient rester stables comme l'attribution de compensation versée par ILO maintenue à son niveau de 2010 soit 1.047.731 euros.

Concernant les contributions directes, je vous propose de rester dans une augmentation raisonnée des taux de 5 % pour la taxe d'habitation et de 0,5 % pour le foncier bâti.

L'augmentation du taux de la taxe d'habitation sera en partie compensée par la diminution du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères appliquée encore cette année par la Communauté de Communes ILO.

Le taux de la taxe d'habitation sera donc de 9,83 % encore en deçà du taux moyen du département qui est de 11,42 % et le taux de foncier bâti de 26,48 % (taux moyen = 26,34 %).

Comme les recettes ne vont pas connaître une forte hausse, il est nécessaire aussi de limiter dans la mesure du possible les dépenses.

Mais celles-ci seront déjà impactées :

- par la création depuis le 1<sup>er</sup> janvier d'un nouveau service, l'accueil du mercredi des 3-6 ans.
- par la création d'emplois rendus obligatoire par l'arrêt précipité des financements des contrats aidés (un poste en animation et un autre aux services techniques).

ce qui va entraîner une augmentation des charges de personnel de 8 %.

### **En Investissement :**

La commune va bénéficier en 2011 d'un FCTVA conséquent (+ de 350.000 euros) grâce aux investissements importants réalisés en 2010.

De même notre niveau d'endettement raisonnable nous permet cette année encore d'envisager un nouvel emprunt pour pouvoir réaliser les investissements nécessaires.

Dans le cadre du projet de restructuration urbaine autour de l'hôtel de ville, une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux est prévue en 2011 concernant l'accessibilité de l'école et l'aménagement du parvis.

Sous réserve de l'obtention des subventions du Feder et de la Région, la liaison avec la rue du 19 mars et la démolition de l'ex-coopérative pourront être lancées.

De même nous effectuerons également la fin des travaux d'amélioration de la salle polyvalente Gai Miniet.

Dans le domaine de la voirie devraient être programmées :

- Une nouvelle tranche du chemin de Brunet
- La réfection par ordre de priorité des rues suivantes :
  - rue Paul Féraud
  - rue Hervé André
  - rue Félicien Aillaud
  - rue Justin Aubert
  - rue Auguste Grégoire

Le choix définitif sur ces voiries sera fait à l'issue des études en cours réalisées par nos services et ceux de la communauté de communes ILO.

Enfin des études seront lancées pour la réfection future du chemin du Bac et du chemin Fossé du Moulin ainsi que pour la réalisation du cheminement doux entre le rond point de la zone et la grande bastide.

## **DISCUSSION :**

M. ZUNINO pense que si nous adhérons à une communauté d'agglomération comme il n'y a pas les mêmes compétences cela va poser problème.

M. le Maire répond qu'il y a effectivement des problèmes mais on essaie de les résoudre.

Par contre les avantages peuvent aussi être conséquents. Par exemple dans le domaine de la culture, en communauté d'agglomération il y aura peut être des aides pour faire une nouvelle salle des fêtes qui n'existent pas actuellement.

De même dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, les affermage existants seront poursuivis jusqu'à leur terme et des études seront menées pour savoir si une régie commune est la meilleure solution.

Cela s'est déjà passé de cette manière pour Oraison et La Brillanne. Tout est problème mais nous sommes élus pour les résoudre.

M. Satabin note que l'augmentation des charges du personnel devrait avoisiner les 8 % mais la subvention à l'éveil des lutins devrait aussi diminuer.

M. le Maire répond que la création de ce nouveau service n'est pas la seule conséquence de l'augmentation des charges de personnel et que les diminutions d'un côté ne sont pas forcément proportionnelles aux créations de l'autre.

En matière de services les besoins sont là et les solutions sont limitées.

M. Satabin souhaite connaître le montant global des investissements.

M. le Maire lui répond qu'il sera de l'ordre de 3 millions d'euros.

M. Satabin veut savoir si ILO nous suivra sur les travaux de voirie prévus.

M. le Maire lui répond par l'affirmative. Toutefois si l'enveloppe est trop importante, la commune fera l'avance du financement sur 2011 et ILO ne remboursera qu'en 2012.

M. Satabin ne voit rien dans les orientations de prévu pour les jeunes.

M. le Maire lui explique que l'on ne donne que les plus gros postes de dépenses. On ne peut rentrer pour l'instant dans le détail.

L'installation d'un city stade est à l'étude mais dépendra des subventions susceptibles d'être obtenues.

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR :** MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET :** DECLASSEMENT DE FAIT ET ALIENATION DE DEUX IMPASSES

**Conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques**, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Les impasses situées respectivement aux Couës 3 et av. F. Richard ne sont plus utilisées par le public depuis de nombreuses d'années et scindent des propriétés.

A la demande de leurs riverains, je vous propose de régulariser la situation en déclassant de fait les impasses et en les aliénant.

La 1<sup>ère</sup> impasse d'une contenance totale de 55 m<sup>2</sup> longe les propriétés de M. et Mme Pourcel André et des consorts Van Slooten et le service des domaines a estimé à 45 € le m<sup>2</sup>.

La 2<sup>ème</sup> d'une contenance totale d'environ 130 m<sup>2</sup> traverse la propriété de M. et Mme Blanc André et a été estimée à 50 € le m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour accepter le déclassement de fait de ces impasses et pour l'autoriser à les vendre au prix fixé par les domaines sachant que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

**DISCUSSION :** néant

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR :** MADAME BEGNIS

**OBJET :** TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Il s'avère que pour des nécessités de services, il y a lieu de créer les emplois suivants :

**au 01 MARS 2011 :**

**Dans la catégorie C :**

**SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE :**

- 1 poste d'ADJOINT D'ANIMATION de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**SERVICES TECHNIQUES :**

- 1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, au service voirie et entretien des espaces et des bâtiments.

**SERVICE POLICE MUNICIPALE :**

- 1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, exerçant les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique.

Aussi, en tenant compte de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose d'approuver le tableau des emplois permanents de la collectivité, comme suit :

**DISCUSSION :** néant

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO  
MODIFICATION STATUTAIRE**

Lors de sa séance du 27 janvier 2011, le conseil communautaire a, conformément à l'article L 5211-20 du code général des collectivités territoriales procédé à deux modifications statutaires.

Chaque conseil municipal doit à son tour valider ces changements avant que le Préfet acte par arrêté les modifications demandées.

La 1<sup>ère</sup> relève d'un reclassement de la compétence « création, aménagement et entretien des chemins de randonnées ».

L'actuelle formulation des statuts classe celle-ci dans la compétence obligatoire « aménagement de l'espace » et il conviendrait de l'intégrer à la compétence facultative « tourisme » en la formulant ainsi : « sentiers de randonnée non inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ».

La deuxième modification concerne les transports scolaires dont il est nécessaire de préciser le champ d'intervention confié à ILO.

La communauté de communes sera compétente en matière de transports scolaires des seuls élèves de l'enseignement secondaire en qualité d'organisateur de second rang derrière le département.

Le SIVU constitué de communes du Castellet et de Puimichel continuera pour sa part d'organiser le transport scolaire des élèves du regroupement pédagogique.

En tenant compte de ces corrections, Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée son accord sur la nouvelle rédaction des statuts de la communauté de communes proposée en annexe.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : MISE EN VALEUR DES FRESQUES DE LA CHAPELLE DE SAINT PANCRACE**

En 2008 des travaux de sondages de la chapelle de Saint Pancrace ont été réalisés par Mme Nathalie LE VAN, conservatrice et restauratrice de peintures murales.

Ils ont permis de découvrir dans la nef, deux décors qui se superposent, ces derniers remontant au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La direction régionale des affaires culturelles souligne qu'il est rare de retrouver des décors peints anciens dans le département et qu'il serait intéressant de conserver des traces et souhaitable de prévoir des travaux de dégagement et de refixage de ces décors.

Les coûts pour restaurer les murs de la nef restent élevés (entre 20 et 40.000 euros selon l'option choisie).

La commune adhérent à la Fondation du Patrimoine, cette dernière peut l'aider à promouvoir et à valoriser cet édifice par le biais notamment d'une souscription auprès de particuliers.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner un accord de principe pour la restauration de ces décors même si les travaux ne seront pas engagés dans l'immédiat afin de permettre dans un premier temps à la Fondation du Patrimoine de lancer l'appel à souscription sous forme de dons.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : ONF PROGRAMME 2011**

Comme chaque année, l'ONF établit un programme d'actions à réaliser dans la forêt communale.

Ces travaux consistent en l'entretien des limites et du parcellaire de la parcelle 9 et au nettoyage des canalisations des eaux pluviales sur les chemins forestiers.

Le montant des travaux s'élève à 4.400 € HT soit 5262,40 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour la réalisation de ces travaux.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : MADAME MARTINON**

**OBJET : COTISATION A LA MISSION LOCALE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

Depuis 2004, la commune verse annuellement une cotisation à la mission locale des Alpes de Haute Provence.

Cette association départementale contribue au service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Elle accueille les 16-25 ans confrontés à des problèmes d'emplois et de qualification professionnelle mais aussi de transport, de logement et de santé.

Elle assure depuis 2006 une permanence sur la commune.

En 2010, 63 jeunes oraisonnaires ont bénéficié d'un accompagnement de cette structure.

La cotisation annuelle versée jusqu'à présent par la commune était celle correspondante aux communes de moins de 5.000 habitants à savoir 0,90 €/habitant.

Ayant une population municipale supérieure à 5.000 habitants la cotisation est désormais de 1 €/habitant.

Monsieur le Maire demande donc l'accord de l'assemblée pour verser chaque année la cotisation correspondante à notre population.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE  
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR :** MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET :** REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE  
PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le calcul de cette redevance a été précisé par le décret n° 2005-1976 du 27 décembre 2005.

Monsieur le Maire propose de fixer au tarif maximum le montant de ces redevances à savoir :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien
- 20 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

Ces tarifs sont ceux fixés en 2005. Ils étaient pour information de 35,53 € pour le 1<sup>er</sup>, de 47,38 € pour le 2<sup>ème</sup> et de 23,64 € pour le 3<sup>ème</sup> en 2010.

Ces montants seront revalorisés chaque année en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

En ce qui concerne l'opérateur France Telecom, en raison des conventions Particulières signées avec ce prestataire, la redevance sera réclamée à compter de 2006.

**DISCUSSION :** néant

**DECISION PRISE  
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

**OBJET : PROJET DE CENTRALITE – REQUALIFICATION URBAINE  
DE L’ESPACE MAIRIE – ECOLE – COMMERCES  
DEMANDE SUBVENTION FEDER**

Par délibération du 2 décembre 2010, le conseil municipal avait approuvé une 2<sup>ème</sup> phase de travaux du projet de requalification urbaine autour de l’hôtel de ville et avait donné son accord pour solliciter des subventions auprès de la Région et de l’Europe.

Les services de la Préfecture qui instruisent la demande de subvention au titre du Feder nous demandent de reprendre la délibération et notamment son plan de financement pour prendre en compte le fait que les dépenses de voirie ne rentrent pas dans l’assiette éligible.

Comme la somme en jeu est importante (121.951 euros), des négociations vont être menées avec les services instructeurs pour n’exclure finalement que la bande de roulement (48.000 euros).

Devant cette incertitude, je vous demande donc votre accord pour acter un nouveau plan de financement qui sera dans la situation la moins favorable pour la commune le suivant :

Coût total :	1.631.793 € HT		
Coût éligible :	1.476.543 € HT		
dont			
Etudes :	194.134 €	Subvention Région (17%) :	244.932 €
Acquisitions :	698.200 €	Subvention Europe (46%) :	683.872 €
Travaux et Honoraires :	579.209 €	Autofinancement communal (37%) :	547.739 €
Matériel :	5.000 €		

Les modifications doivent être actées par notre assemblée aujourd’hui car la date limite de dépôt des dossiers est le 15 mars pour une décision fin juin.

Le plan de financement définitif sera donné lors du prochain conseil.

**DISCUSSION** : néant

**DECISION PRISE**  
**ADOPTE PAR 21 POUR et 1 ABSTENTION (SAUVECANE)**

\*\*\*\*\*

**INFOS**

**OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS D'ORAISON**

En parallèle à l'élaboration du PLU, il est nécessaire d'apporter des rectifications et des modifications au Plan d'Occupation des Sols en vigueur conformément au décret n° 2009-722 du 16/06/2009 relatif à la procédure de modification simplifiée des documents d'urbanisme et aux articles L123-13, R123-20-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Tout d'abord, sur son Plan d'Occupation des Sols, la commune a dans le village deux secteurs non zonés. Cette omission rend impossible tout travail d'analyse lors des demandes d'autorisation d'occuper le sol ou de demandes de renseignements d'urbanisme du fait de l'absence de règles et pourrait générer des situations compliquées pour les propriétaires à l'occasion de cessions de biens immobiliers. Ces deux secteurs correspondent, par leur fonctionnalité et leur densité au même tissu urbain que les secteurs contigus déjà urbanisés, situés eux-mêmes en périphérie immédiate du village. Il semble donc légitime de classer ces deux secteurs en zone UB.

D'autre part, dans l'attente de la mise en application de la révision du PLU, il est nécessaire d'augmenter de 20% le coefficient d'occupation des sols et de diminuer de 20% l'emprise au sol dans la zone NA, zone d'urbanisation à court terme réservée à un développement organisé de l'habitat. Ceci permettra de répondre à une demande et ainsi faciliter la réalisation de logements sociaux, assurer la mixité sociale et offrir une diversité de l'habitat.

A cet effet, il convient d'engager une procédure de modification simplifiée du P.O.S qui répond aux besoins de la commune sans porter atteinte à l'économie générale du document.

Pour ce faire, et conformément aux articles L123-13 et suivants et R123-20-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, les formalités suivantes devront être respectées :

- avis au public avec indication du lieu et de l'heure de la consultation
- affichage en Mairie et insertion dans un journal du Département
- mise à disposition du projet pendant un mois : exposé des motifs et registre des observations
- approbation par délibération motivée du Conseil Municipal
- publicité par affichage, publication dans le Recueil des Actes Administratifs et insertion dans un journal du Département

---

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H20**

**Michel VITTENET  
Maire d'ORAISON**

REPUBLIQUE FRANCAISE

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.121-B du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune d' **ORAISON** se réunira en séance **ORDINAIRE** le **JEUDI 24 Février 2011 à 20 H 30** en Mairie.

Fait à Oraison, le 18 Février 2010

Le Maire,  
Michel VITTENET

## ORDRE DU JOUR

<u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>RAPPORTEUR</u>
01	Pointage des Conseillers Municipaux Présents Absents ou excusés	M. le Maire
02	Désignation Secrétaire de Séance	M. le Maire
03	Approbation de l' Ordre du Jour	M. le Maire
04	Approbation Compte-Rendu du Conseil Municipal du 25 Janvier 2011	M. le Maire
05	Liquidation Séance du Conseil Municipal du 25 Janvier 2011	M. le Maire
06	Compte-Rendu d'activités	M. le Maire
07	<b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b>	M. le Maire
	<b>URBANISME</b>	
08	<b>DECLASSEMENT DE FAIT ET ALIENATION DE DEUX IMPASSES</b>	M. MANTEAU
	<b>PERSONNEL</b>	
09	<b>TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2011</b>	Mme BEGNIS
	<b>ILO</b>	
10	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO MODIFICATION STATUTAIRE</b>	M. le Maire
	<b>DIVERS</b>	
11	<b>MISE EN VALEUR DES FRESQUES DE LA CHAPELLE DE SAINT PANCRACE</b>	M. le Maire
12	<b>ONF PROGRAMME 2011</b>	M. le Maire
13	<b>COTISATION A LA MISSION LOCALE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE</b>	Mme MARTINON
14	<b>REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS</b>	M. le Maire
15	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	

<b>16</b>	<b>INFOS : MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS D'ORAISON</b>	M. MANTEAU
-----------	---	------------